

# NOTE DU CREOGN

Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale

Numéro 55 – Décembre 2020

Lieutenant (R0) Alexandre RODDE



## TUERIES PLANIFIÉES DANS LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT Antécédents, évolutions et approche sécuritaire

Le 16 octobre 2020, un djihadiste de dix-huit ans décapitait Samuel Paty, un professeur d'histoire-géographie, non loin de son collège Le Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines). L'attaque était motivée par une volonté de représailles, après l'utilisation par le professeur de caricatures de Mahomet comme outil pédagogique durant un cours sur la liberté d'expression. La violence de cette attaque et le choix de sa cible ont eu un impact considérable en France mais également à l'étranger. En effet, frapper un professeur et, par extension, l'institution scolaire avec le symbole républicain qu'elle représente, assure une couverture médiatique importante et immédiate. Si le jeune âge et le manque de préparation de l'assaillant laissent à penser qu'il n'avait potentiellement pas pris en compte tous ces éléments, il est pertinent de se pencher sur les lieux d'enseignement comme cibles d'attaques planifiées. En étudiant le phénomène et son évolution dans le monde occidental (I), il est possible d'identifier des éléments de réponse concernant la prévention (II), la détection (III), mais également la réponse sécuritaire à ces attaques (IV).

### I) Définitions, ampleur et évolutions du phénomène

Une tuerie planifiée peut être définie comme la préparation et l'exécution d'un ou plusieurs homicides dans un espace public<sup>1</sup>. Celle-ci est parfois qualifiée de tuerie de masse, dès lors qu'au moins quatre homicides ont lieu<sup>2</sup>. On considère qu'elle est perpétrée dans un lieu d'enseignement si l'assaillant prend délibérément pour cible un établissement scolaire, universitaire ou d'apprentissage. Plusieurs raisons justifient le choix d'une telle cible :

- c'est une cible dite « molle », c'est-à-dire ne bénéficiant pas d'un haut niveau de protection et dont l'architecture et l'organisation permettent un accès facile ;
- c'est une cible symbolique, de par sa place, son rôle dans l'organisation républicaine et le jeune âge des élèves qui la fréquentent ;
- c'est un environnement riche en cibles rassemblées dans des espaces restreints et à des heures connues de tous.

Ces caractéristiques font des lieux d'enseignement des cibles de plus en plus régulières d'attaques. Étudier les antécédents dans le monde occidental permet de confirmer que des attaques aux motivations diverses (attentats

1 Par espace public, on exclut les tueries planifiées qui ont lieu dans la sphère familiale, telles que l'affaire « Dupont de Ligonnès » ou celle de la famille Troadec.

2 Il n'existe pas de définition légale d'une tuerie de masse, mais le nombre de 4 homicides est celui retenu par la majorité des institutions policières, notamment outre-Atlantique.

terroristes, tireurs scolaires<sup>3</sup>, amoks<sup>4</sup>) prennent pour cibles les lieux d'enseignement. Dès le début des années 1990, les États-Unis observent une série d'attaques par des élèves dans leurs établissements, notamment à Oliverhurst (Californie, 1992), à Jonesboro (Arkansas, 1998) et à Thurston High School (Oregon, 1998). En Europe, la fusillade de l'université de Aarhus (Danemark) fait trois morts en 1994, alors que la tuerie perpétrée par Thomas Hamilton à Dunblane (Ecosse) la même année, entraîne la mort d'un professeur et de seize élèves âgés de 5 à 6 ans<sup>5</sup>. C'est néanmoins la fusillade du lycée de Columbine (Colorado), le 20 avril 1999, qui marquera le début de l'ère moderne de la tuerie en milieu scolaire, montrant une évolution à la fois dans les modes opératoires des tireurs scolaires et dans la doctrine opérationnelle des forces de l'ordre. L'attaque, qui deviendra le troisième plus grand événement médiatique des années 1990 aux États-Unis, aura pour conséquence une multiplication rapide des cas outre-Atlantique mais aussi en Europe. L'Allemagne devient le deuxième pays le plus touché après les États-Unis, avec des cas d'attaques par des lycéens dans plusieurs établissements (Erfurt en 2002, Coburg en 2003, Emsdetten en 2006 et Winnenden en 2009), dont certaines font plus de 15 morts. La décennie suivante verra le nombre de tueries planifiées augmenter à nouveau, qui ne seront plus seulement le fait de tireurs scolaires ou d'amoks mais également de terroristes<sup>6</sup>. En Europe, l'attaque du camp politique pour la jeunesse d'Utoya fait 69 morts en 2011<sup>7</sup>. L'année suivante, c'est la première tuerie de masse en milieu scolaire en France, et le renouveau du terrorisme djihadiste lorsque Mohamed Merah abat quatre victimes devant l'école Ozar Hatorah de Toulouse. Les cas de tireurs scolaires perdurent outre-Atlantique, avec plusieurs attaques faisant plus de dix morts. On observe également une adaptation des assaillants aux méthodes policières et des attaques optimisées pour faire un nombre de victimes maximal. En 2017, le premier cas de tireur scolaire français a lieu à Grasse (Alpes-Maritimes). Un tireur de 17 ans, inspiré par la tuerie de Columbine, ouvre le feu dans son lycée, blessant quatre personnes par balle. En février 2019, un adolescent, suspecté de planifier une tuerie dans un établissement scolaire, est interpellé par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) à Montpellier, avant d'être hospitalisé d'office<sup>8</sup>. Un mois plus tard, un homme de 21 ans est arrêté en Seine-et-Marne, se revendiquant comme « *le fils spirituel de Mohamed Merah* »<sup>9</sup> et cherchant à frapper une école maternelle. Cette année, l'attaque de Conflans-Sainte-Honorine montre la vulnérabilité des établissements d'enseignement et de leurs abords face à ce type de menace. La prévention et la détection des attaques sont donc des facteurs clés dans la protection de ceux-ci.

## II) Prévention des tueries planifiées

Les conséquences d'une attaque en milieu scolaire sont toujours dramatiques et, dès lors, des mesures préventives doivent être mises en place pour protéger les établissements et leurs occupants. Dans cette phase préalable à l'attaque, il est pertinent de s'interroger sur son origine, qui peut être externe (assaillant qui n'est pas lié à l'établissement) ou interne (élève ou personnel de l'établissement). Dans ces deux cas, un travail de préparation et de prévention des risques liés à ce genre d'attaque est pertinent. Pour cela, il faut agir sur trois niveaux. Les locaux des lieux d'enseignement ont souvent été pensés pour être accueillants et « ouverts », les laissant vulnérables à une intrusion armée<sup>10</sup>. Les accès sont nombreux, rarement verrouillés et la sécurité mise en place aux accès est

3 Sur ce sujet, voir : MEUNIER, Bernard, RODDE, Alexandre, *Passage à l'acte: Comprendre les tueries en milieu scolaire*, Éditions Kiwi, juin 2020.

4 « Brusque accès de folie sanguinaire » (Dictionnaire Larousse). Voir : [RODDE, Alexandre, Réflexion sur l'amok : une perspective américaine, Note du CREOGN, n° 30, décembre 2017.](#)

5 Les prises d'otage d'enfants dans un car scolaire à Loyada le 3 février 1976 et d'une classe de maternelle du groupe scolaire Commandant Charcot le 13 mai 1993 ne sont pas incluses dans cette liste, la volonté première étant de prendre les enfants et la classe en otages.

6 Des tueries planifiées à caractère terroriste prenant pour cibles des écoles ont eu lieu dès 1999, avec l'attaque du Jewish Community Center à Los Angeles (Californie) par Bufford O. Furrow Jr.

7 On peut contester le terme de lieu d'enseignement pour l'île d'Utoya, mais le lieu rassemblait des adolescents et organisait différents ateliers et cours.

8 BARRÈRE, François, Montpellier : un adolescent qui envisageait une tuerie de masse dans son ancien lycée interpellé et interné, *La Dépêche*, février 2019. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/2019/02/15/montpellier-un-adolescent-qui-envisageait-une-tuerie-de-masse-dans-son-ancien-lycee-interpelle-et-interne.8017778.php>

9 STORME, Perrine, Le fils spirituel de Mohamed Merah voulait attaquer une école, *BFMTV*, avril 2019 : Disponible sur : [https://www.bfmtv.com/replay-emissions/bfm-story/le-fils-spirituel-de-mohamed-merah-voulait-attaquer-une-ecole\\_VN-201904030149.html](https://www.bfmtv.com/replay-emissions/bfm-story/le-fils-spirituel-de-mohamed-merah-voulait-attaquer-une-ecole_VN-201904030149.html)

10 RODDE, Alexandre, Comment protéger les établissements scolaires contre l'intrusion armée, Centre d'Étude de la Sécurité et de la Défense (CESED), octobre 2019.

facilement contournable. Les baies vitrées, portes non opaques et espaces libres visibles depuis les rues avoisinantes sont fréquents. Un audit sûreté, par des professionnels publics ou privés réalisant des tests d'intrusion, permet alors une approche complète de ces problématiques. Cet audit doit prendre en compte les spécificités de l'établissement et éviter si possible le phénomène de « bunkerisation » qui a pu être observé à l'étranger dans certaines écoles.

Les protocoles particuliers de mise en sûreté (intrusion/PPMSi), obligatoires dans l'ensemble des établissements scolaires français depuis 2015, relèvent de la responsabilité des directeurs d'établissements et requièrent la mise en place de protocoles d'évacuation et de confinement des élèves. Malgré ces directives, ils restent pour la plupart bien trop lacunaires et conçus sans connaissance réelle des risques. L'absence de formation et de budget rend difficile la mise en place de protocoles d'alerte. En effet, la différenciation entre alarme incendie et alarme intrusion est primordiale dans ce type de situation, mais n'a pas encore été généralisée. À titre d'exemples, certains pays étrangers, comme l'Allemagne, pratiquent la diffusion de messages codés pour signaler l'intrusion<sup>11</sup>. Les protocoles d'évacuation et de confinement sont également essentiels à une réponse complète et efficace. La mise en sûreté des personnes présentes, et particulièrement des mineurs, nécessite une connaissance fine de sujets variés, comme les protections balistiques ou les modes d'action des assaillants potentiels. À cela s'ajoute la nécessité de répéter ces protocoles dans des contextes « dégradés » (sortie des classes, heure du déjeuner, durant les interclasses) lorsque les élèves sont dispersés dans l'établissement. Les personnels de l'établissement doivent également être formés à suivre ces protocoles et participer régulièrement aux exercices, car leur actions lors d'une intrusion armée seront déterminantes. Une formation complémentaire au secourisme et particulièrement au contrôle hémorragique doit leur être dispensée. Néanmoins, du fait de la nature de la menace et du contexte dans lequel une telle attaque aurait lieu, le caractère anxigène de ces préparatifs doit être pris en compte, et des efforts soutenus et réfléchis doivent permettre une organisation de ces exercices dans un cadre serein pour les enseignants et les élèves.

### III) Détection des attaques planifiées

Dans le cas d'une attaque interne, où un individu régulièrement présent dans l'établissement déciderait de passer à l'acte, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de détection des signaux faibles. Des recherches sur les tueries planifiées en milieu scolaire ont été conduites par des agents du *Secret Service*, des membres du *Education Department* américain et des universitaires, après la tuerie de Columbine<sup>12</sup>. Si les signaux faibles varient selon les idéologies et nécessitent donc une connaissance approfondie des différentes mouvances, plusieurs méthodes peuvent être envisagées et se compléter :

- *Le profiling* : une utilisation prospective des méthodes de *profiling* pourrait permettre la détection d'individus à risque déjà présents dans l'établissement. En étudiant les profils des assaillants passés, il est ainsi possible de trouver des éléments récurrents (passé judiciaire, langage violent, accès non surveillé à l'établissement, prosélytisme lors des heures de présence, etc.) et d'établir un profil qui permet de déterminer si un individu est un danger potentiel pour l'établissement. Cependant, les difficultés posées sont nombreuses : sensibilité du profil, risque de « faux positif », difficultés à mettre en place ce processus du fait de la diversité des menaces, manque de précision du profil, respect des libertés publiques et individuelles...

- *Le comité d'évaluation multidisciplinaire* : un comité rassemblant le directeur d'établissement, un membre de l'équipe éducative, un psychologue et les forces de l'ordre territorialement compétentes pourrait faciliter l'échange d'informations pour la détection et la prise en charge d'individus à risque. Un élément fréquemment observé dans les cas de tireurs scolaires est la fragmentation des signaux faibles entre les différents acteurs, qui une fois rassemblés, auraient pu confirmer les suspicions. Associer les parents ou les élèves à ce type de comité peut être envisagé dans un second temps, en prenant bien évidemment en compte la possibilité que la volonté de violence envers l'établissement soit partagée par le cercle familial, comme cela a peut-être été le cas à

11 En Allemagne, la phrase « *Frau Koma Kommt* » (Mme Koma arrive), anagramme d'amok, indique aux professeurs le début d'une fusillade dans l'établissement.

12 REDDY, M., BORUM, R., BERGLUND, J., VOSSEKUIL, B., FEIN, R., MODZELESKI, W., « Evaluating Risk for Targeted Violence in Schools: Comparing Risk Assessment, Threat Assessment, and Other Approaches », *Psychology in the School*, 2001.



Conflans-Sainte-Honorine. Cette méthode, assez similaire au fonctionnement des Groupes d'Évaluation Départementaux de la radicalisation, a prouvé son efficacité.

- *L'analyse algorithmique* : l'utilisation de systèmes automatiques dotés d'intelligence artificielle qui permettraient d'évaluer les signaux faibles au sein d'une quantité importante de données a été débattue aux États Unis<sup>13</sup>. Une veille automatisée des réseaux sociaux et des dossiers scolaires pourrait ainsi faciliter la détection d'un individu à risque et sa prise en charge avant toute action violente. Deux limites importantes doivent être citées : ce type de détection doit être impérativement suivi par une évaluation humaine et l'accès aux données pose des questions juridiques.

#### IV) Réponse à une tuerie planifiée en milieu scolaire

Au-delà de la mise en place de mesures de prévention et de détection, le *continuum* de la réponse se doit d'inclure les forces de l'ordre territorialement compétentes. Elles sont les seules à même d'évaluer le degré de la menace et d'y apporter une réponse complète. Ainsi, une communication régulière entre les lieux d'enseignement et les forces de l'ordre doit être mise en place. L'existence d'un certain « tabou judiciaire » dans l'Éducation nationale, visant à garder internes les problèmes pour la bonne image de l'établissement, ne peut constituer un frein à la protection de l'intégrité physique des élèves et des fonctionnaires. La coopération avec les policiers ou gendarmes locaux peut prendre des formes diverses. Des échanges fréquents permettent d'établir une relation de confiance entre les institutions et de tirer profit de l'expertise des forces de l'ordre concernant toute menace potentielle. L'attaque de Conflans-Sainte-Honorine montre que la situation peut évoluer rapidement<sup>14</sup> et que la transmission d'information doit se faire sans délai. Les forces de l'ordre seront ensuite capables d'adapter leur dispositif, que ce soit par la judiciarisation de l'affaire ou par une surveillance particulière. Une coopération plus étroite peut inclure la possibilité pour les unités d'intervention de reconnaître l'établissement et ses approches, de rédiger un dossier d'objectif et d'y organiser des exercices hors la présence des élèves. Ces efforts sont cruciaux pour assurer une réponse opérationnelle rapide lors d'une intrusion et doivent être encouragés dans l'ensemble des lieux d'enseignement.

De Columbine à Conflans-Sainte-Honorine, les lieux d'enseignement ont été ciblés par des assaillants violents dont les motivations et les modes d'actions ont pu varier. Au-delà du risque terroriste, les intrusions armées sont une occurrence régulière sur le sol national. Sur les douze derniers mois, des écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, universités ont vu des individus armés pénétrer dans leurs locaux à Brest (29), Saint-Médard-en-Jalles (33), Béziers (34), Richelieu (37), Arradon (56), Prades (66), Paris (75), Cerny (91), Massy (91), Aubervilliers (93), Clichy-sous-Bois (93) et Saint-Denis (93). Face à la menace que représente le terrorisme djihadiste en France, il est primordial que les professionnels de l'Éducation nationale prennent conscience des risques et travaillent avec les forces de l'ordre et les acteurs de la sécurité privée pour préserver une poursuite sereine des enseignements. En prenant soin de ne pas installer un climat anxigène, la mise en place commune des mesures évoquées dans cet article peut permettre de prévenir un drame similaire à celui du collège du Bois d'Aulnes. Il est certain que des considérations budgétaires et le manque de formation aux questions sécuritaires peuvent entraver la sécurisation des établissements, mais face à un risque d'une telle ampleur, il est nécessaire d'agir promptement pour renforcer la protection des lieux d'enseignement.

*Alexandre RODDE est lieutenant de la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale, chercheur spécialisé dans les problématiques de terrorisme et de tueries de masse.*

Le contenu de cette publication doit être considéré comme propre à son auteur et ne saurait engager la responsabilité du CREOGN.

13 « Can Artificial Intelligence Help Stop School Shootings? » R.Rieland, Smithsonian Mag, juin 2018. Disponible sur : <https://www.smithsonianmag.com/innovation/can-artificial-intelligence-help-stop-school-shootings-180969288/>

14 Seulement deux semaines séparent le cours de Samuel Paty sur la liberté d'expression de son assassinat.